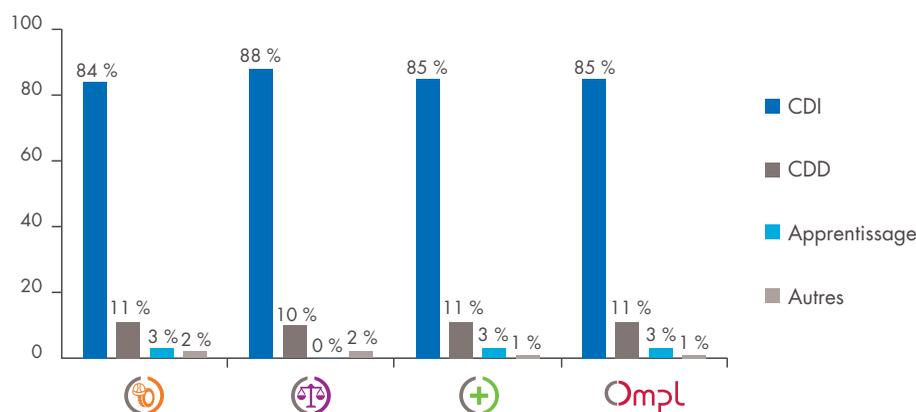




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



TRÈS FORTE PROPORTION DE CONTRATS PÉRENNES

Le taux moyen de CDI est très élevé (85 %) et celui des CDD faible (11 %). La région est au niveau de la moyenne nationale (85 %) pour le taux de CDI et de CDD (11 %). La mobilisation des contrats d'apprentissage est peu fréquente et celle des autres types de contrats pratiquement inexistante.

Il y a très peu de variations en fonction des secteurs :

- ⊕ le secteur cadre de vie-technique affiche un taux de CDI inférieur à la moyenne régionale et aux deux autres secteurs. Son taux de CDD est un peu supérieur au secteur juridique mais identique au secteur santé. Il mobilise les autres types de contrats mais dans des proportions faibles ;
- ⊕ le secteur juridique enregistre une proportion de CDI supérieure aux deux autres secteurs et un taux de CDD inférieur d'un point ;
- ⊕ le secteur santé indique un taux de CDI intermédiaire aux autres secteurs et un taux de CDD égal à la moyenne régionale. Le taux de contrats d'apprentissage est identique au secteur cadre de vie-technique (3 %).



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



CDI, LE CONTRAT DE RÉFÉRENCE

Le CDI est le contrat de référence dans toutes les branches.

Sept branches sur 13 affichent plus de 85 % de CDI, les branches des entreprises d'experts en automobile et des cabinets médicaux montent à 91 %.

Les autres types de contrats sont utilisés plus spécifiquement par quelques branches :

- ④ quatre branches professionnelles se démarquent par un taux de CDD supérieur à la moyenne : les entreprises d'architecture, les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, les laboratoires de biologie médicale et les cliniques vétérinaires ;
- ④ deux branches privilégient les contrats d'apprentissage pour la formation de leurs salariés. Les cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers et la pharmacie d'officine. Cette dernière forme les préparateurs uniquement dans le cadre de l'alternance ;
- ④ les branches des entreprises d'économistes de la construction et des cabinets d'avocats utilisent les contrats « autres » de manière relativement importante au regard des autres branches. Ce sont en général des stages rémunérés.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	CDI	CDD	Apprentissage	Autres ¹
	84 %	11 %	3 %	2 %
	81 %	14 %	2 %	3 %
	82 %	11 %	3 %	4 %
	91 %	7 %	1 %	1 %
	87 %	6 %	6 %	1 %
	88 %	10 %	0 %	2 %
	90 %	10 %	0 %	0 %
	87 %	10 %	0 %	4 %
	78 %	20 %	2 %	0 %
	90 %	10 %	0 %	0 %
	85 %	11 %	3 %	1 %
	90 %	10 %	0 %	0 %
	85 %	14 %	0 %	0 %
	91 %	9 %	0 %	0 %
	82 %	10 %	7 %	1 %
	78 %	20 %	1 %	1 %
Ompl	85 %	11 %	3 %	1 %

¹ Autre = stagiaires, contrats aidés...